

COMMUNE DE ROSET-FLUANS
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 23 Mai 2014

PRESENTS : Tous sauf Christophe GESLOT, Alain GIBEY, Jérémy PASTEUR

M. Jacques ADRIANSEN a été nommé **secrétaire de séance**.

Ouverture de séance 20 H 30

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 25 avril 2014 est adopté, à l'unanimité, par les membres du Conseil municipal.

DELIBERATION N°1 : SUBVENTION D'EQUIPEMENT POUR TRAVAUX AU SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE BYANS SUR DOUBS

M. Dominique LHOMME, délégué au SAEP de Byans sur Doubs, informe que MM MARCHISET et PROUZEAU James sont respectivement élus Président et Vice-Président du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Byans sur Doubs.

Dans le cadre de travaux sur le réseau d'eau réalisés de la rue de Chailluz jusqu'au château d'eau, le conseil décide à l'unanimité, le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 37 436.40 €, prélevée sur le compte 204.

La durée d'amortissement de 10 ans est retenue à l'unanimité par le conseil municipal.

DELIBERATION N°2 : LOCATION DE TABLES, BANCS ET CHAISES

M. le Maire informe le conseil municipal que des administrés se sont renseignés pour savoir si la commune possède des tables, bancs, chaises et si elle les met à disposition du public.

La commune possède actuellement des tables de brasserie, des bancs et des chaises. Le conseil décide de mettre ses biens gratuitement à disposition des habitants du village, sous réserve que ce matériel ne soit pas utilisé pour une manifestation organisée dans le village. Il sera demandé une caution de 350.00 €. Un contrat de mise à disposition de matériel sera établi par la mairie. En cas de dégradation de matériel, il sera demandé le coût de rachat du matériel remplacé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°3 : TERRAIN LOTISSEMENT LA COUNOTTE, PARCELLE 8

Le conseil municipal charge le Maire de la négociation. Il est également décidé de lancer la publicité sur Le Bon Coin pour annoncer la vente des parcelles 6 et 8 et la location de 3 logements « Au Chêne ». La location des 3 logements sera également annoncée sur l'Echo du Val Saint-Vitois. Louis MARTIN et Josette COUETTE sont désignés pour assurer les visites sur site, en complément de M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité.

DELIBERATION N°4 : MISE A JOUR CADASTRALE DES RUES ET ROUTES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

M. le Maire informe que les services du cadastre demandent une mise à jour des noms des rues et routes de la commune. A ce titre, M. le Maire présente une liste de noms de rues ainsi que des plans cadastraux de la commune.

DELIBERATION N°5 : PROJET DE RESERVE NATURELLE REGIONALE

M. le Maire présente un dossier envoyé par le Conseil Régional de Franche-Comté pour la création d'une réserve naturelle régionale d'un site de cavité à chiroptères sur le territoire de la commune, au site du gouffre du Creux à Pépé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité

DELIBERATION N°6 : REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Le conseil municipal délibère pour l'organisation du temps scolaire comme suit :

- lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi matin : 8h45 à 12h00.

- 3 après-midis de cours de 14h00 à 16h15

- un après-midi libéré pour les activités péri éducatives de 14h00 à 17h00. Cet après-midi libéré sera le même pour les 3 écoles du RPI. Il faudra recruter des animateurs pour l'encadrement (2 à 3 selon le nombre d'enfant). Les vacances d'été seront raccourcies de 2,5 jours en juillet et d'une semaine fin août.

Les activités péri éducatives devront être financées en totalité par le RPI.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

- Commission Prospectives CCVSV : un questionnaire sera envoyé aux Mairies fin mai, à retourner complété pour fin juin.

- Mme BIHR a été élue Présidente, Mme Géraldine LAMBLA a été élue Vice-Présidente.

- Syndicat de la Perception : M. Thierry COURTOIS a été élu Président

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 20.

Compte rendu affiché le 28 mai 2014

Le Maire,
Arnaud GROSPERRIN